

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2805

21 décembre 2010

SOMMAIRE

Anphiko S.A.	134634	The Keops Multi-Manager Fund	134605
Avantor Performance Materials Holdings S.A.	134635	Thema Production S.A.	134605
LGIG Property D6 S.à r.l.	134594	Thibarin Invest S.A.	134606
LU GE I S.à r.l.	134597	Thomas S.A.	134606
Preferred Funding S.à r.l.	134607	Timberland Luxembourg Holding Europe S.à r.l.	134632
Royal Ascot S.A.	134611	Tonic Management S.A.	134606
SAGITTARUS Agency S.à r.l.	134631	Tonic Management S.A.	134606
Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI)	134633	Tradition Luxembourg S.A.	134607
Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM)	134631	Tymara Holding S.A.	134610
Starman Germany (Holdings) S.à r.l. ...	134596	Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH	134610
Starman (Holdings) S.à r.l.	134594	UTCA Finance S.A.	134611
Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l.	134594	Value in Action	134611
Starman (Italy Holdings) S.à r.l.	134631	Value in Action	134615
Starman (Italy) S.à r.l.	134594	Value in Action	134616
Starman Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	134596	Vansbeek International S.A.	134623
Suria Holdings	134616	Vansbeek International S.A.	134623
Swan Acquisition S.à r.l.	134616	Vantaff Investments S.A.	134623
Swan Management S.à r.l.	134624	Vasta S.A.	134624
Tabacs-Knauf SA	134632	VDD Investissements S.A.	134624
Tanit Investissements S.A.	134615	VDD Investissements S.A.	134633
Tempus Corporation Holding S.A.	134610	Venus Enterprises Holding S.A.	134635
Tetris SA	134605	Vieira Tools S.à r.l.	134633
		Wertheim & Partners Holding S.A.	134640

Starman (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.647.

—
Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11 Lord Street, FY1 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153432/13.

(100176570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Starman (Intermediate Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.739.

—
Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11 Lord Street, FY1 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153433/13.

(100176601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Starman (Italy) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.746.

—
Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11 Lord Street, FY1 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153436/13.

(100176602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

LGIG Property D6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.781.

—
In the year two thousand and ten, on the ninth of November.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

“LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 November 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of “LGIG Property D6 S.à.r.l.” (hereinafter “the Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130 781, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Lu-

xembourg, incorporated pursuant to a notarial deed on 13 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2102 of 26 September 2007. The articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2834 of 25 November 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the sole partner decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the sole partner decides to appoint as liquidators with individual signature:

- Mrs. Stéphanie DUVAL, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
- Mr. Christophe PRINTZ, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidators may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidators may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidators are relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidators may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of their powers it determines and for the period it will fix.

The liquidators may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg.

On the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«LaSalle German Income and Growth Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 novembre 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société «LGIG Property D6 S.à.r.l.» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130 781, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 13 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2102 du 26 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2834 du 25 novembre 2008.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'associé unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de nommer comme liquidateurs avec signature individuelle:

- Madame Stéphanie DUVAL, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

- Monsieur Christophe PRINTZ, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les liquidateurs peuvent accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Les liquidateurs peuvent exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs n'ont pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Les liquidateurs pourront, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'ils fixeront.

Les liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date q'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13739. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010153323/103.

(100176522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Starman Germany (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.743.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11 Lord Street, FY1 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153438/13.

(100176603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.584.

Par résolutions prises en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11, Lord Street, F Y I 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153439/13.

(100176571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

LU GE I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PDC NL I B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 3424 6262,

here represented by Mrs Catherine DELSEMME, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LU GE I S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders .
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by PDC NL I B.V. as aforementioned.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144945.

134601

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

PDC NL I B.V., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale au 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3424 6262,

ici représentée par Madame Catherine DELSEMME, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination sociale de la Société sera LU GE I S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra

désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art. 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de

l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PDC NL I B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérant unique de la Société pur une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144945.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille trois cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acté à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: Catherine DELSEMME, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3860. Reçu soixante-quinze euros. 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153332/447.

(100176246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tetris SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 97.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153480/9.

(100176251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153481/10.

(100176612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Thema Production S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 93.164.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire en date du 30 juillet 2010 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social à L- 8308 Capellen, 83, Pafebruch (R.C.S. Luxembourg B 43.298) est reconduit pour une durée d'un an. Son mandat pendra fin à l'issue de de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010153482/16.

(100176892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Thibarin Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.202.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

THIBARIN INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153483/12.

(100176822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010153484/12.

(100176355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tonic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinkelange.

R.C.S. Luxembourg B 142.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010153485/11.

(100176321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tonic Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 16, rue de Drinkelange.

R.C.S. Luxembourg B 142.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010153486/12.

(100176808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tradition Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 29.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153487/10.

(100176340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Preferred Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 148.866.

In the year two thousand and ten, on the eighth day of November.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

DFG Holdings, LLC, a limited liability company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., whose principal place of business is at 90 S. 7th Street, 13th Floor, Minneapolis, MN 55402-3903, United States,

here represented by Jérôme Bertaud du CHAZAUD, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

Claudias Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131 368, whose registered office is at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and whose share capital at the date hereof is fixed at three million five hundred and thirteen thousand, five hundred US Dollars (USD 3,513,500.-),

here represented by Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudias Investments S.à r.l., prenamed, prenamed, represent the entire share capital of Preferred Funding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.866 and whose share capital is fixed at sixty thousand United States Dollars (USD 60,000.-), incorporated by deed of the undersigned notary on 20 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2221 of 13 November 2009 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4 November 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing parties, represented as indicated above, have requested the notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Decision to acknowledge a payment of five hundred forty-five million and forty US Dollars (USD 545,000,040.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares (as defined below).

2. Decision to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

“ **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) represented by:

- thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Ordinary Share Premium") of twenty US Cents (USD 0.20) each (the "Ordinary Shares");

- three thousand (3,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Redeemable Preference Share Premium") of eight thousand three hundred thirty-two US Dollars and thirty-three US Cents (USD 8,332.33) each (the "Redeemable Preference Shares");

- twelve thousand (12,000) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Preference Share Premium") of two hundred seventy-six thousand six hundred twenty-four US Dollars (USD 276,624.-) each (the "Class A Preference Shares"); and

- fifteen thousand (15,000) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Preference Share Premium") of three hundred thirty-two US Dollars and thirty-three US Cents (USD 332.33) each (the "Class B Preference Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up."

After this having been set forth, DFG Holdings, LLC, prenamed, and Claudas Investments S.à r.l., prenamed, representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to record the following resolution:

First resolution

The partners of the Company unanimously resolved to acknowledge a payment of five hundred forty-five million and forty US Dollars (USD 545,000,040.-) to the share premium account attached to the Class A Preference Shares."

Second resolution

The partners of the Company unanimously resolved to amend article 7.1 of the articles of association of the Company (all other provisions of such article 7 remaining unchanged) so as to read as follows:

" **7.1.** The issued share capital of the Company is fixed at sixty thousand US Dollars (USD 60,000.-) represented by:

- thirty thousand (30,000) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Ordinary Share Premium") of twenty US Cents (USD 0.20) each (the "Ordinary Shares");

- three thousand (3,000) redeemable preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Redeemable Preference Share Premium") of eight thousand three hundred thirty-two US Dollars and thirty-three US Cents (USD 8,332.33) each (the "Redeemable Preference Shares");

- twelve thousand (12,000) redeemable class A preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class A Preference Share Premium") of two hundred seventy-six thousand six hundred twenty-four US Dollars (USD 276,624.-) each (the "Class A Preference Shares"); and

- fifteen thousand (15,000) redeemable class B preference shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying a share premium (the "Class B Preference Share Premium") of three hundred thirty-two US Dollars and thirty-three US Cents (USD 332.33) each (the "Class B Preference Shares"),

all of which (collectively the "Shares" and any of them, a "Share") are entirely subscribed and fully paid up."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about six thousand Euros (EUR 6,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Me Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

DFG Holdings, LLC, une société à responsabilité limitée constituée dans l'État du Delaware aux États-Unis, ayant son centre d'administration central au 90 S. 7th Street, N-9305-135, Minneapolis, MN 55402-3903, États-Unis d'Amérique, ici représentée par Jérôme Bertaud du CHAZAUD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

Claudias Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131 368, ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et dont le capital social est fixé à trois millions cinq cent treize mille cinq cent dollars américains (3.513.500,- \$ US),

ici représentée par Jan BÖING, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations seront, après avoir été signées ne varietur par le fondé de pouvoir des parties comparantes et par le notaire soussigné, annexées au présent acte, qui sera déposé auprès des autorités d'enregistrement.

DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentent l'intégralité du capital social de Preferred Funding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les loi du Luxembourg, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et

des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.866 et dont le capital social est fixé à soixante mille dollars américains (60.000.- \$ US), constituée suivant acte du notaire instrumentant le 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2221 du 13 novembre 2009 (la «Société»). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesdites parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de reconnaître le paiement de cinq cent quarante cinq million quarante cinq dollars américains (USD 545.000.040,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A (telles définie ci-dessous).

2. Décision de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille dollars américains (60 000.- \$ US) représenté par:

- trente mille (30 000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et attribuées d'une Prime d'Émission de Parts Sociales Ordinaires de vingt US \$ (US \$ 0,20) chacune ((les «Parts Sociales Ordinaires»);

- trois mille (3 000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées Remboursables») de huit mille trois cent trente-deux US\$ et trente-trois cents (8 332,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- douze mille (12 000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de deux cent soixante seize mille six cent vingt quatre dollars américains (USD 276.624,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A»);

- quinze mille (15.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un US \$ (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B») de trente-trois mille trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois cent US\$ et trente-trois cents (332,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»);

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») souscrites et entièrement libérées.»

Après avoir établi ce qui précède, DFG Holdings, LLC, susnommée et Claudas Investments S.à r.l., susnommée représentant l'intégralité du capital social de la Société on demandé au notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de reconnaître le paiement de cinq cent quarante cinq million quarante cinq dollars américains (USD 545.000.040,-) au compte de la prime d'émission attaché aux Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A.

Deuxième résolution

Les associés de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier l'article 7.1 des statuts de la Société (toute autre disposition dudit article 7 demeurant inchangée) pour lui donner la teneur suivante:

« **7.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante mille dollars américains (60.000.- \$ US) représenté par:

- trente mille (30.000) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et attribuées d'une Prime d'Émission de Parts Sociales Ordinaires de vingt US \$ (US \$ 0,20) chacune ((les «Parts Sociales Ordinaires»);

- trois mille (3.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées Remboursables») de huit mille trois cent trente-deux US\$ et trente-trois cents (8.332,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées Remboursables»);

- douze mille (12.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A») de deux cent soixante seize mille six cent vingt quatre dollars américains (USD 276.624,-) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie A»);

- quinze mille (15.000) Parts Sociales Privilégiées Remboursables de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un US \$ (1.- \$ US) chacune et auxquelles est attachée une prime d'émission («Prime d'Émission de Parts Sociales Privilégiées de

Catégorie B») de trente-trois mille trois cent trente-deux dollars américains et trente-trois cent US\$ et trente-trois cents (332,33 \$ US) chacune (les «Parts Sociales Privilégiées de Catégorie B»);

qui sont toutes (collectivement les «Parts Sociales» et individuellement, une «Part Sociale») souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte de société, s'élève approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: J. B. du CHAZAUD, J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2010. LAC/2010/49481. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153390/176.

(100176395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tempus Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 77.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEMPUS CORPORATION HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010153479/11.

(100176733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tymara Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TYMARA HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153489/12.

(100176630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Umwelttechnik-Consult Rakolux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4167 Esch-sur-Alzette, 9, Sentier de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 113.752.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL
Signature

Référence de publication: 2010153490/13.

(100176226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

UTCA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
UTCA FINANCE S.A.

Référence de publication: 2010153491/11.

(100176727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Value in Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.547.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153492/9.

(100176597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Royal Ascot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.209.

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ROYAL ASCOT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48209, constituée par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 juillet 1994, acte publié au Mémorial C n° 449 du 11 novembre 1994, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant le même notaire, en date du 6 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 901 du 13 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

2) Suppression de toute référence au capital autorisé.

3) Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

4) Refonte des statuts de la société.

5) Adoption par la société d'une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011 pour chaque points arrêtés dans l'ordre du jour.

Il Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'objet social d'une société pleinement imposable et de modifier en conséquence l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société qui auront dorénavant la teneur suivante:

“Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ROYAL ASCOT S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million cinq cent mille quatre cents Euros (EUR 1.500.400,-) représenté par six mille cinquante (6.050) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit Euros (EUR 248,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter une prise d'effet au 1^{er} janvier 2011 pour chaque résolution prises ci-avant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12757. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153425/220.

(100176643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Value in Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.547.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153493/9.

(100176598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tanit Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 78.164.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire du 24 août 2010 que:

Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg a été réélu administrateur.

Madame Orietta Rimi, employée privée, née le 29 octobre 1974 demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg et Monsieur Cristian CORDELLA, né le 20 Février 1981 employé privé demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg sont élus en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI, et de Monsieur Andrea DE MARIA.

Les mandats des administrateurs viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010153478/18.

(100176329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Value in Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 75.547.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153494/9.

(100176599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Suria Holdings, Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153473/9.

(100176561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Swan Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register, here represented by Ms. Sofia Afonso -Da Chao Conde, jurist, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 20, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Swan Acquisition S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) represented by twenty thousand (20.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated Category A Managers and Category B Managers.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The

notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated. The minutes of the meeting of the Board of Managers can alternatively be signed by the chairman of the meeting and by the secretary of the meeting (if any).

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of February and ends on the thirty-first of January of the next year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of January 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the twenty thousand (20.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., prenamed	20.000	EUR 20.000,00
Total	20.000	EUR 20.000,00

The amount of twenty thousand Euro (EUR 20.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représenté par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, juriste, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au

contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Swan Acquisition S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille Euro (EUR 20.000,00) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants. Le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance peut également être signé par le président du conseil et par le secrétaire du conseil (le cas échéant).

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un janvier 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Swan Management S.à r.l. & Partners S.C.A., précité	20.000	EUR 20.000,00
Total	20.000	EUR 20.000,00

Le montant de vingt mille Euro (EUR 20.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

. M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153440/354.

(100176788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Vansbeek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.907.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 septembre 2010

Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Claude ZIMMER, de Monsieur Marc THEISEN, de Madame Michèle SCHMIT et de Monsieur Xavier GENOUD sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de ZIMMER & PARTNERS Sarl vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de ZIMMER & PARTNERS Sarl, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2010153495/20.

(100176845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Vansbeek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.907.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

VANSBEEK INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2010153496/12.

(100176846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Vantaff Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 57.497.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social en date du 03 mai 2010

Les mandats d'administrateur de

- M. VASSEUR Alain, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer

- Mme SCARTI Marcella, demeurant à L-5740 Filsdorf, 2 rue Gaessel

- Melle PIERRE Nathalie, demeurant à F-57100 Beuvange ss St. Michel / Thionville, 10 rue des Tulipes

sont renouvelés pour une nouvelle durée statutaire de 6 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Le mandat du commissaire aux comptes Triple A Consulting S.A., no registre B 61417 avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2 rue Millegässel, est renouvelé pour une durée statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

Pour VANTAFF INVESTMENTS S.A.

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2010153497/20.

(100176883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 32.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153498/9.

(100176850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

VDD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153499/9.

(100176657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Swan Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.757.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty first of October.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

here represented by Ms. Sofia Afonso - Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 19, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad. The Company may act as a general partner of any entity.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give

guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name “Swan Management S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 8. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company’s shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 10. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 11. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers.

If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 13. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager’s or agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 14. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 15. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's accounting year starts on the first of February and ends on the thirty-first of January of the next year.

Art. 17. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of article 18.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of January 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the twelve thousand five hundred (12.500) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Swan Group Holdings, LLC, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

Category B Managers:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-Sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

ici représentée par Mme Sofia Afonso - Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de toute entité.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et réaliser toute opération, qui se rattache directement ou indirectement à son objet ou qui favorise son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Swan Management S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaires des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 8. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 10. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 11. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s).

Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 13. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 14. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'exercice social commence le premier février et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

Art. 17. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 18.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un janvier 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Swan Group Holdings, LLC, précité	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mme Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12871. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153441/354.

(100176526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Starman (Italy Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.653.

Par résolutions signées en date du 29 octobre 2010, l'associé unique a pris la décision de nommer Mark Osborne, avec adresse au 9-11 Lord Street, FY1 2AZ Blackpool, Lancashire, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153434/13.

(100176582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

SAGITTARUS Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 71, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010153443/12.

(100176806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Société Luxembourgeoise de Participation dans les Médias (SLPM), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 44.164.

L'an deux mille dix, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION DANS LES MEDIAS (SLPM), ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 44.164, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 octobre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 305 du 23 février 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean WAGENER, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Donald VENKATAPEN, licencié en droit, demeurant à Luxembourg.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Halkett S.A., société de droit panaméen, avec siège social à Panama City, Edificio Eastern 12, Avenida Federico Boyb, P.O. Box 8807, République de Panama, représentée par son mandataire général Monsieur Jean Wagener, avec adresse professionnelle au 10a boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, G. DEPIESSE, D. VENKATAPEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47329. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153461/59.

(100176454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Timberland Luxembourg Holding Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 26.364.080,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153475/11.

(100176317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Tabacs-Knauf SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 99.294.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TABACS-KNAUF SA

Référence de publication: 2010153477/10.

(100176947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Sanitaires & Chauffage LEONARD SOEURS s.à r.l. (succ: Hubert CANOVI), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 12, rue Luc Housse.
R.C.S. Luxembourg B 45.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010153444/11.

(100176265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

VDD Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 113.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153500/9.

(100176658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Vieira Tools S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 17, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 156.754.

STATUTS

L'an deux mille dix.

Le quinze novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU

Monsieur Paulo Alexandre RAMALHAL VIEIRA, gérant de société, né à Luxembourg, le 24 décembre 1977, demeurant à L-4965 Clemency, 6, rue de l'Ecole

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

VIEIRA TOOLS S.A.R.L.

Art. 2. La société a pour objet le commerce en général.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Art. 4. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 15.600,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE-SIX EUROS (€ 156,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution liquidation sera faite par exercice, à moins que de la société, le ou les gérants l'associé unique la en ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Paulo Alexandre RAMALHAL VIEIRA, prénommé	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts ont été libérées intégralement en espèces et en conséquence la somme de QUINZE MILLE SIX CENTS EUROS (€ 15.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENT EUROS (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Paulo Alexandre RAMALHAL VIEIRA, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4018 Esch/Alzette, 17, rue d'Audun.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ramalhal Vieira, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010153502/70.

(100176386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Anphiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.044.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires, en date du 08 novembre 2010:

- acceptation de la démission d'Alpha Expert S.A. de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- Nomination de Madame Sylvianne Claude, née le 29 juillet 1970 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 98 rue de la Gare à L-8325 Capellen, comme nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de 2 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153564/13.

(100177409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Venus Entreprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 55.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010153501/10.

(100176909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Avantor Performance Materials Holdings S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.169 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 19, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 13, 2010 under number 2157. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 30, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Thierry Lohest, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Vanessa Schmitt, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Armony Allamanno, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares of the Company they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the undersigning notary to record the following:

I. That two billion one thousand (2,000,001,000) shares, having a par value of one United States dollar cent (USD 0.01) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the par value of the shares of the Company from one United States dollar cent (USD 0.01) each to one United States dollar (USD 1.00) each and acknowledgment that, as a consequence thereof, (i) the share capital of the Company set at twenty million and ten United States dollars (USD 20,000,010) will be represented by twenty million and ten (20,000,010) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.00) each and (ii) the number of shares held by each shareholder of the Company will be reduced accordingly;

3. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to (i) reflect the changes adopted under item 2 above and (ii) eliminate the reference to non-voting shares;

4. Amendment to article 5.3 of the Articles in order to (i) reflect the changes adopted under item 2 above and (ii) renew the authorization granted to the board of directors to issue shares in accordance with article 5.3 of the Articles for a five year period as from the date of the holding of the Meeting;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the regis-

tration of (i) the increase of the par value of the shares and (ii) the reduction of the number of shares held by each shareholder of the Company;

6. Insertion of an article 6.3 to the Articles in order to provide for a reference to restrictions on transfer of shares as may be set forth in any shareholders agreement that may be entered into, from time to time, between the Company and one or more of the shareholders and for subsequent renumbering of the Articles;

7. Amendment to article 6.4 of the Articles (previously article 6.3 of the Articles) in order to provide for a reference to restrictions on transfer of shares as may be set forth in any shareholders agreement that may be entered into, from time to time, between the Company and one or more of the shareholders;

8. Amendment to article 7.1(vi) of the Articles in order to clarify that a vacancy in the office of the Class B Director may be filled on a provisional basis by the remaining directors solely with the written prior approval of holders of at least a majority of the outstanding share capital;

9. Amendment to article 7.3 (vi) of the Articles in order to clarify that the board of directors may only validly deliberate if the majority of the directors present or represented includes at least one Class A Director and the Class B Director;

10. Amendment to article 7.3 (ix) of the Articles in order to clarify the timing of the delivery to the shareholders of the special report to be provided in respect of any transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business and in which a director has an interest conflicting with that of the Company;

11. Amendment to article 9.3 (v) of the Articles in order to clarify that the general rule regarding the requisite approval of shareholders is subject to the exceptions for supermajority approval set forth in the Articles; and

12. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolution:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the par value of the shares of the Company from one United States dollar cent (USD 0.01) each to one United States dollar (USD 1.00) each and acknowledge that, as a consequence thereof, (i) the share capital of the Company set at twenty million and ten United States dollars (USD 20,000,010) will be represented by twenty million and ten (20,000,010) shares having a par value of one United States dollar (USD 1.00) each, and (ii) the number of shares held by each shareholder of the Company will be reduced accordingly.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at twenty million and ten United States dollars (USD 20,000,010), represented by twenty million and ten (20,000,010) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Meeting resolves (i) to acknowledge, approve and, to the extent necessary, ratify the shares issued so far by the Board and (ii) to amend article 5.3 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.3.** The Board is authorized, for a period of five (5) years from October 20, 2010, to:

(i) increase the current share capital in one or several times up to five hundred million United States dollars (USD 500,000,000), by the issue of five hundred million (500,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to new shares and determine the persons authorized to subscribe to new shares; and

(iii) record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.”

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of (i) the increase of the par value of the shares and (ii) the reduction of the number of shares held by each shareholder of the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to insert an article 6.3 in the Articles, which will read as follows:

“ 6.3. The shares may be transferred in accordance with the provisions of any shareholders agreement that may be entered into, from time to time, between the Company and one or more of the shareholders.”

The Meeting resolves to renumber the Articles accordingly.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend article 6.4 of the Articles (previously article 6.3 of the Articles) so that it shall henceforth read as follows:

“ 6.4. Share transfers shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee (or by their authorised representatives) and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may, in its sole discretion, also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. The Company will only register share transfers made in accordance with the provisions of any shareholders agreement that may be entered into, from time to time, between the Company and one or more of the shareholders.”

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 7.1(vi) of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting; provided that the provisional appointment of any person to fill a vacancy in the office of the Class B Director shall require the prior written approval of the holders of at least a majority of the outstanding share capital.”

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend article 7.3 (vi) of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, in all cases including at least one Class A Director and the Class B Director. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented and in all cases require at least the affirmative vote of one Class A Director and the Class B Director. The chairman has a casting vote in the event of tie; provided that any resolution requires at least the affirmative vote of one Class A Director and the Class B Director. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the Chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).”

Tenth resolution

The Meeting resolves to amend article 7.3(ix) of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) shall be submitted by the Board to the shareholders no later than eight (8) calendar days before the next General Meeting and such report shall be read before any vote, at the next General Meeting.”

Eleventh resolution

The Meeting resolves to amend article 9.3(v) of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“(v) Resolutions of a General Meeting shall be passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, except as otherwise provided in these Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at EUR 1,500.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Avantor Performance Materials Holdings S.A., une société anonyme organisée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.169 (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 octobre 2010 sous le numéro 2157. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Thierry Lohest, Avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Vanessa Schmitt, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Armony Allamanno, Maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés ci-après comme le Bureau.

Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les représentants des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président demande au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que deux milliards mille (2.000.001.000) actions, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points de l'ordre du jour, reproduits ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation de la valeur nominale des actions de la Société d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à un dollar américain (USD 1,00) chacune et prise d'acte que, par conséquent, (i) le capital social de la Société fixé à vingt millions dix dollars américains (USD 20.000.010) sera représenté par vingt millions dix (20.000.010) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune et (ii) le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sera réduit en conséquence;

3. Modification de l'article 5.1 afin (i) d'y refléter les modifications adoptées au point 2. ci-dessus et (ii) d'éliminer la référence aux actions sans droit de vote;

4. Modification de l'article 5.3 des Statuts afin (i) d'y faire figurer les modifications adoptées au point 2. ci-dessus et (ii) de renouveler l'autorisation donnée au conseil d'administration d'émettre des actions conformément à l'article 5.3 des Statuts pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente Assemblée;

5. Modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription (i) de l'augmentation de la valeur nominale des actions et (ii) de la réduction du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire de la Société;

6. Introduction d'un article 6.3 aux Statuts afin de faire référence aux limitations de cession d'actions contenues dans tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre un ou plusieurs actionnaires de la Société et la Société et renu-mérotation subséquente des Statuts;

7. Modification de l'article 6.4 des Statuts (anciennement l'article 6.3 des Statuts) afin de faire référence aux limitations de cession d'actions contenues dans tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre un ou plusieurs actionnaires de la Société et la Société;

8. Modification de l'article 7.1(vi) des Statuts afin de préciser que les administrateurs restants ne peuvent pourvoir au poste d'un Administrateur de Classe B vacant qu'avec l'accord écrit préalable des détenteurs d'au moins la majorité du capital social émis;

9. Modification de l'article 7.3(vi) des Statuts afin de préciser que le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres présents ou représentés comprend au moins un Administrateur de Classe A et l'Administrateur de Classe B;

10. Modification de l'article 7.3(ix) des Statuts afin de préciser le moment de remise aux actionnaires du rapport spécial relatif à toute transaction qui ne concerne pas des opérations normales conclues dans la pratique courante des affaires et où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la Société;

11. Modification de l'article 9.3(v) des Statuts afin de préciser que la règle générale de prise de décisions des actionnaires est soumise aux exceptions de majorité fixées dans les Statuts; et

12. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la valeur nominale des actions de la Société d'un centime de dollar américain (USD 0,01) à un dollar américain (USD 1,00) chacune et prend acte que, par conséquent, (i) le capital social de la Société fixé à vingt millions dix dollars américains (USD 20.000.010) sera représenté par vingt millions dix (20.000.010) actions ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune et (ii) le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sera réduit en conséquence.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt millions dix dollars américains (USD 20.000.010), représenté par vingt millions dix (20.000.010) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide (i) de constater, approuver et, dans la mesure du nécessaire, ratifier les actions émises par le Conseil jusqu'à la date du présent acte et (ii) de modifier l'article 5.3 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.3.** Le Conseil est autorisé, pendant une durée de cinq (5) ans à compter du 20 octobre 2010 à:

(i) augmenter le capital social actuel en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent millions de dollars américains (USD 500.000.000), par l'émission de cinq cent millions (500.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par un acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, chacun individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription (i) de l'augmentation de la valeur nominale des actions et (ii) de la réduction du nombre d'actions détenues par chaque actionnaire de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'introduire un article 6.3 aux Statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

« **6.3.** Les actions peuvent être cédées conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre un ou plusieurs actionnaires de la Société et la Société.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6.4 des Statuts (anciennement l'article 6.3 des Statuts), de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **6.4.** Les cessions d'action s'opéreront par la mention sur le registre des actions d'une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire (ou par leurs mandataires) et après avoir été notifiées ou acceptées par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également, à sa seule discrétion, accepter comme preuve d'une cession d'actions, d'autres documents établissant l'accord conclu entre le cédant et le cessionnaire. La Société enregistrera seulement les cessions d'action effectuées conformément aux dispositions de tout pacte d'actionnaires conclu de temps à autre entre un ou plusieurs actionnaires de la Société et la Société.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.1(vi) des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive par la prochaine Assemblée Générale; sous réserve que la nomination provisoire de toute personne afin de pourvoir à un poste vacant de l'Administrateur de Classe B nécessite l'approbation préalable par écrit des détenteurs de la majorité du capital social émis.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.3(vi) des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et comprend dans tous les cas au moins un Administrateur de Classe A et l'Administrateur de Classe B. Les décisions du Conseil seront valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et dans tous les cas par le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Classe A et de l'Administrateur de Classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix; à condition que toute décision soit prise par le vote affirmatif d'au moins un Administrateur de Classe A et de l'Administrateur de Classe B. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion, ou par le secrétaire (le cas échéant).»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.3(ix) des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations normales conclues dans la pratique courante des affaires, est tenu d'en informer le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut pas prendre part aux délibérations concernant cette transaction. Un rapport spécial relatif à la transaction ou aux transactions concernée(s) sera soumis par le Conseil aux actionnaires au plus tard huit jours civils avant la prochaine Assemblée Générale et ce rapport sera lu avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.»

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 9.3(v) des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«(v) Les décisions de l'Assemblée Générale seront adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté, sauf disposition contraire dans les Statuts.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: T. LOHEST, V. SCHMITT, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47344. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010153548/300.

(100177448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Wertheim & Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010153505/9.

(100176512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.
